

CPTS BASSIN D'AUCH
Association
Siège social : 22bis avenue de l'Yser
32000 AUCH

**RAPPORT SPECIAL COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2025

CPTS DU BASSIN AUCH
Association
Siège social : 22bis Avenue du l'Yser
32000 AUCH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CPTS DU BASSIN AUCH relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Introduction de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau référentiel comptable ANC 2024-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Subventions** : le contrôle a porté sur la réalité, l'exhaustivité et la séparation des exercices des subventions d'exploitation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Martin, le 26/05/2026
Le Commissaire aux comptes

Signé par Murielle Montanel
Le 26 mai 2026



doc_WEvY
tx_APerzQMd14X

Murielle MONTANEL

CPTS BASSIN D'AUCH

Association

Siège social : 22bis avenue de l'Yser
32000 AUCH



Comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2025

BILAN ACTIF

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,02		0,06
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	149,00	55,11	93,89		143,56	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,37		0,88
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	2 176,25	645,47	1 530,78		2 118,77	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				2,52		4,27
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	50,00		50,00		50,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	10 269,06		10 269,06		10 269,06	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	12 644,31	700,58	11 943,73	2,92	12 581,39	5,20
Stocks et en-cours						
Créances				18,98		17,93
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	75 625,00		75 625,00		43 125,00	
Charges constatées d'avance	2 136,08		2 136,08		219,50	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	320 019,72		320 019,72	78,11	185 819,92	76,87
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	397 780,80		397 780,80	97,08	229 164,42	94,80
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	410 425,11	700,58	409 724,53	100	241 745,81	100

BILAN PASSIF

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	26 234,30	6,40		
Excédent ou déficit de l'exercice	166 699,98	40,69	26 234,30	10,85
Situation nette (sous-total)	192 934,28	47,09	26 234,30	10,85
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	192 934,28	47,09	26 234,30	10,85
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés			15 973,14	6,61
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)			15 973,14	6,61
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	46 680,36	11,39	11 849,37	4,90
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			3 600,00	1,49
Produits constatés d'avance	170 109,89	41,52	184 089,00	76,15
TOTAL DES DETTES (IV)	216 790,25	52,91	199 538,37	82,54
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	409 724,53	100	241 745,81	100

COMPTE DE RÉSULTAT

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	310 354,11	98 411,00	211 943,11	215,37
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	15 973,14		15 973,14	
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	326 327,25	98 411,00	227 916,25	231,60
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	158 990,39	56 140,64	102 849,75	183,20
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	637,66	62,92	574,74	913,45
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés		15 973,14	-15 973,14	-100,00
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	159 628,05	72 176,70	87 451,35	121,16
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	166 699,20	26 234,30	140 464,90	535,42

COMPTE DE RÉSULTAT

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	0,78		0,78	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	0,78		0,78	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	0,78		0,78	
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	166 699,98	26 234,30	140 465,68	535,43
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	326 328,03	98 411,00	227 917,03	231,60
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	159 628,05	72 176,70	87 451,35	121,16
EXCÉDENT OU DÉFICIT	166 699,98	26 234,30	140 465,68	535,43
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	166 699,98	26 234,30	140 465,68	535,43

SOMMAIRE ANNEXE

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Honoraires CAC	Produite

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

organiser une réponse collective des professionnels de santé aux enjeux liés à l'accès et à la qualité des soins de proximité pour la population.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- travaux de recherche de données pertinentes sur les besoins de santé de la population;
- réunions interprofessionnelles;
- rencontres de CPTS en projet ou en activités;
- réunions avec les tutelles (ARS, CPMA...);
- rédaction du projet de santé et préparation de la signature du contrat type ACI avec l'Assurance Maladie.

Les moyens mis en oeuvre sont :

moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à la réalisation de son objet social, notamment au travers de la gouvernance assurée par le Bureau et le Conseil d'Administration, ainsi que par l'intervention d'un salarié coordinateur chargé de l'animation, de la coordination et du suivi des actions menées par la CPTS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 409 724,53 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 166 699,98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application de ces règlements n'a pas d'impact significatif sur la présentation et la comparaison des comptes de l'association.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées à l'actif.

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées à l'actif.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Logiciels	3,00	
Matériel informatique	3,00	
Mobilier		3 à 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Aucune cotisation n'est comptabilisée sur cet exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

L'organisation actuelle n'a pas permis de déterminer le nombre d'heures de bénévolat.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Indemnités et rémunérations des administrateurs

Les administrateurs perçoivent une indemnité forfaitaire de 600€ / an (1 200€ pour ceux qui sont membre du bureau) au titre de l'exercice de leur mandat pour la gestion de l'association.
Ils perçoivent également une indemnité de 75€ / h au titre de leur participation aux groupes de travail dans le cadre de la réalisation de l'objet social de l'association.

En 2025, le montant comptabilisé au titre des ces indemnités pour les administrateurs s'est élevé à 52 259€.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT***CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Valeur nette
Logiciels	93,89
TOTAL	93,89

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation		
			suite à rééval.	acquisition	
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles		149,00			
TOTAL		149,00			
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles		2 176,25			
TOTAL		2 176,25			
Immobilisations financières					
Prêts et autres immobilisations financières		10 319,06			
TOTAL		10 319,06			
TOTAL GENERAL		12 644,31			
		Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles				149,00	
TOTAL				149,00	
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles				2 176,25	
TOTAL				2 176,25	
Immobilisations financières					
Prêts et autres immobilisations financières				10 319,06	
TOTAL				10 319,06	
TOTAL GENERAL				12 644,31	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			5,44	49,67		55,11
TOTAL			5,44	49,67		55,11
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles			57,48	587,99		645,47
TOTAL			57,48	587,99		645,47
TOTAL GENERAL			62,92	637,66		700,58
		Diminution de l'exercice	Ventilation			
			transf. à l'actif circ	éléments cédés	mise hors service	
TOTAL GENERAL						

ETAT DES CRÉANCES

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	10 269,06		10 269,06
Actif circulant			
Autres impôts, taxes et versements	75 625,00	75 625,00	
Charges constatées d'avance	2 136,08	2 136,08	
TOTAL	88 030,14	77 761,08	10 269,06

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 136,08
TOTAL	2 136,08

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir correspondent aux montants non encaissés à la clôture des subventions acquises.

	Montant
Autres créances	75 625,00
TOTAL	75 625,00

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau		26 234,30			26 234,30
Excédent ou déficit de l'exercice	26 234,30	-26 234,30	166 699,98		166 699,98
TOTAL	26 234,30		166 699,98		192 934,28

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS D'INTERVENTION REGIONAL	15 973,14		15 973,14				
TOTAL	15 973,14		15 973,14				

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	46 680,36	46 680,36		
Produits constatés d'avance	170 109,89	170 109,89		
TOTAL	216 790,25	216 790,25		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à la quote part des subventions acquises sur l'exercice qui est imputable aux exercices futurs.

	Montant
Exploitation	170 109,89
TOTAL	170 109,89

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 777,78
TOTAL	36 777,78

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CPTS - CPTS DU BASSIN D'AUCH

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 000,00	3 000,00
TOTAL	3 000,00	3 000,00